ACTION SOCIALE

Infos pratiques

PRATIQUE

Les unités territoriales (UT)

UT Dole

4 cours Clémenceau 39110 Dole tél 03 84 79 60 80

UT Champagnole/Arbois

20 avenue E. Herriot 39300 Champagnole tél 03 84 52 13 35

UT Lons-le-Saunier

5 rue Colonel Mahon 39000 Lons-le-Saunier tél 03 84 87 13 13

UT Saint-Claude

14 rue Rosset 39000 Saint-Claude tél 03 84 45 20 88

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

355 bd Jules Ferry BP 40044 39002 Lons-le-Saunier Cedex

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél 03 84 87 40 44/fax 03 84 87 40 48

N° Vert 0 800 39 39 00

(appel gratuit à partir d'un téléphone fixe)

Site internet : ww.mdph39.fr Adresse mél : mdph39@jura.fr Rendez-vous également sur le site

du Conseil départemental du Jura: www.jura.fr

Le service tarification au sein du Conseil départemental... L'argent, nerf de la solidarité...

Le Département assure un suivi global des établissements. Il est notamment compétent (seul ou avec l'ARS) pour : l'extension de capacité, le transfert, voire décider la fermeture, accompagner des projets, le contrôle, le respect de la réglementation relative aux conditions d'organisation et de fonctionnement, veiller à la qualité de la prise en charge des personnes accueillies et autoriser les moyens nécessaires au fonctionnement.

La tarification?

C'est un exercice particulièrement complexe, qui s'inscrit dans un cadre réglementaire très précis, qui suppose de trouver un compromis entre la maîtrise des dépenses et la qualité de la prise en charge. Dans ce cadre, après examen des propositions budgétaires transmises par les établissements, le Département vote les moyens nécessaires au fonctionnement des établissements et services et arrête les prix de journée, à la charge des résidents (personnes âgées) ou du Département.

Les Établissements et Services Sociaux et Médicosociaux du Jura

Le Jura compte une centaine d'établissements et services relevant de la compétence du Département (totale ou partagée avec l'ARS), répartis comme suit :

Personnes Âgées : 41 EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), 2 EHPA (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées) et 10 Foyers-Logements.

Personnes Handicapées (adultes): 22 foyers et 11 Services d'accompagnement

Enfants : 6 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), 1 Foyer Éducatif, 1 Foyer départemental de l'Enfance, 2 Lieux de Vie et d'Accueil, 1 Service Spécialisé d'Accueil en Famille et 1 Service chargé de la mise en œuvre des mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO).